



MUSÉE  
CANADIEN  
DE L'HISTOIRE  
-  
CANADIAN  
MUSEUM  
OF HISTORY



# CADRE ORIENTANT LES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

# TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire.....	3
2. Introduction.....	5
3. Contexte du présent cadre.....	9
4. Principes .....	11
5. Priorités stratégiques.....	13
6. Conclusion .....	17

*L'Esprit de Haida Gwaii* de Bill Reid, dans le salon Haida Gwaii du Musée.



# 1. SOMMAIRE

*Femme du ciel* de Shelley Niro, dans la salle des Premiers Peuples du Musée.

# 1. SOMMAIRE

Le présent *Cadre orientant les relations avec les Autochtones*, le premier du genre au Musée canadien de l'histoire (MCH), vise à redéfinir l'engagement du Musée à l'égard des Autochtones dans l'ensemble du Canada. Il a été établi pour créer un changement institutionnel qui renforcera les liens entre le Musée et les Autochtones, et tracera la voie à suivre, empreinte de respect et bénéfique pour tous.

Il engage le Musée à accroître sa compétence culturelle tout en remplissant son mandat, en se consacrant à un solide programme de recherche et en se positionnant comme un site d'excellence muséologique.

La volonté du MCH de faire participer les communautés autochtones canadiennes et de collaborer avec elles s'inscrit dans une histoire longue et complexe. Le *Cadre orientant les relations avec les Autochtones* se veut une réflexion sur les pratiques passées et l'évolution de la relation entre le Musée et les peuples autochtones. Intégrant les observations recueillies au fil de

vastes consultations internes et externes, il préconise l'adoption au MCH d'une approche pluriannuelle pour orienter les relations avec les Autochtones qui soit proactive, souple et transparente. Conçu comme un document évolutif, ce cadre sera réexaminé régulièrement et un rapport sur les progrès réalisés sera produit au terme de trois ans. Il s'aligne sur les autres documents d'orientation du Musée et tient compte des modifications apportées aux lois au fil du temps et du rôle d'un musée national. Il énonce un ensemble de principes et d'objectifs stratégiques connexes, regroupés sous trois grands thèmes, énoncés ci-dessous.

## A. Accès

1. Simplifier l'accès aux collections
2. Prioriser les langues autochtones
3. Intégrer les modes de savoir autochtones
4. Rendre les collections accessibles dans les communautés autochtones

## B. Participation

1. Mener de véritables consultations
2. Établir des protocoles
3. Créer des réseaux

## C. Savoir

1. Sensibiliser aux cultures
2. Recruter du personnel autochtone et le garder
3. Respecter les voix autochtones
4. Créer des occasions de formation novatrices

## 2. INTRODUCTION

Douglas Cardinal, architecte du Musée, prononçant une allocution lors d'une cérémonie dans la Grande Galerie.

## 2. INTRODUCTION

### Contexte

Le Musée canadien de l'histoire est le plus grand musée d'histoire humaine au Canada. Son mandat étant d'« accroître la connaissance, la compréhension et le degré d'appréciation des Canadiens à l'égard d'évènements, d'expériences, de personnes et d'objets qui incarnent l'histoire et l'identité canadiennes, qu'ils ont façonnées », il abrite un vaste éventail de collections.

Les collections liées à la culture et à l'histoire autochtones constituent la plus grande partie des avoirs du Musée. La collection d'ethnologie comporte environ 55 000 articles à elle seule. De plus, plusieurs millions d'artéfacts ont été mis au jour grâce à des fouilles archéologiques. Le contenu est diversifié, des articles de la vie quotidienne aux objets sacrés et cérémoniels, en passant par différentes séries connexes de documents, de photographies et de films. Si des restes ancestraux autochtones sont conservés au Musée – le résultat de pratiques archéologiques passées – le rapatriement se poursuit depuis quelques dizaines d'années.

Bien que les collections du Musée remontent à 1856, sous la direction de la Commission géologique du Canada (CGC), la collecte systématique d'artéfacts relatifs aux peuples autochtones n'a pas commencé avant 1910, année de l'ouverture officielle d'une section dans le domaine de l'anthropologie pour documenter des cultures et des récits que l'on présumait en train de disparaître. La plupart des collections d'origine autochtone du MCH datent des années 1880 aux années 1940. Des communautés de chaque province ou territoire y sont représentées, ainsi qu'un petit pourcentage de l'extérieur du Canada. Les efforts de collection se poursuivent de nos jours, surtout pour des objets d'art et d'artisanat contemporains, en collaboration avec les communautés et les artistes.

Les collections se sont développées par l'entremise d'achats, de dons et d'échanges internationaux occasionnels, avec le concours, notamment, d'arpenteurs géologues, d'anthropologues spécialisés en muséologie, de professionnels de la santé, de missionnaires, d'agents du gouvernement et de collectionneurs professionnels. La plupart des collections ont été consciencieusement et consciemment recueillies, avec documentation. Si la documentation des activités de recherche et d'acquisition par les premiers collectionneurs et collaborateurs aux collections se traduit aujourd'hui par de précieuses ressources pour les chercheurs autochtones et non autochtones, le Musée reconnaît son passé colonial et la probabilité que certains biens aient été acquis sous la contrainte ou pris sans consentement. Un projet de révision exhaustive des collections a été lancé afin de considérer les antécédents des acquisitions sous un nouveau jour, de rechercher les transactions problématiques et d'amorcer tout rapatriement qui allait de soi.

## Histoire des pratiques

À l'époque actuelle, le MCH est cité comme un exemple positif du fait qu'il favorise la participation des Autochtones, l'établissement de partenariats et l'organisation d'expositions en collaboration. Outre la mise sur pied de comités consultatifs autochtones, des expositions comme la Grande Galerie (1989), *Liens à la terre* (1994), la salle des Premiers Peuples (2003) et la récente salle de l'Histoire canadienne (2017) témoignent d'une forte présence autochtone dans les décisions de conservation (à la fois à l'interne et dans le choix des experts externes) et d'une volonté de faire participer des artistes et artisans autochtones au contenu.

Produit en vue d'améliorer les relations entre les musées et les peuples autochtones, le rapport de 1992 du Groupe de travail sur les musées et les Premières Nations, parrainé conjointement par l'Assemblée des Premières Nations et l'Association des musées canadiens, comportait des recommandations sur l'accès, l'interprétation, la formation et le rapatriement. Le conseil d'administration du Musée a approuvé en principe les recommandations formulées dans ce rapport en 1992, qui ont entraîné la création de plusieurs programmes et politiques, dont le projet concernant les objets sacrés (1993), le Programme de stages destinés aux Autochtones (1993) et la Politique sur le rapatriement (2001).

En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones a donné lieu à son tour à des recommandations à l'intention des musées. Parmi celles-ci figuraient l'adoption d'un code de déontologie pour guider le travail muséal relatif aux cultures autochtones, la participation des peuples autochtones à l'élaboration et à l'application des règles, et l'offre de formation.

La Commission avait aussi recommandé alors que les collections soient bien documentées et cataloguées, et que les inventaires soient accessibles aux communautés afin de faciliter le rapatriement d'objets culturels. Le MCH a fait d'importants progrès sur ces plans, plus récemment avec la création, en 2016, de l'unité Rapatriement et Relations avec les Premiers Peuples, qui, en plus de

s'engager auprès des communautés et de proposer un programme de formation, dispose d'une équipe dédiée aux initiatives de rapatriement.

Au cours des dernières décennies, le MCH s'est efforcé de diverses manières de partager à la fois des responsabilités et des collections avec les communautés autochtones. Le travail de conservateur réalisé en collaboration, la mise sur pied de comités consultatifs et des conservateurs autochtones ont contribué à la préparation d'expositions plus riches et plus représentatives.

La possession partagée de collections, une approche dans laquelle les responsabilités relatives à la prise de décisions, à l'emplacement des objets culturels et à la prestation de soins sont assumées à la fois par le Musée et les communautés autochtones, fait en sorte que davantage d'Autochtones partout au Canada ait d'un accès à leur histoire à l'échelle locale, tout en enrichissant la documentation et en favorisant la présentation de récits dans la région de la capitale nationale. Des projets conjoints à vocation culturelle basés sur du contenu tiré des collections du MCH ont aussi contribué à la revitalisation de formes d'art autochtones. Depuis les années 1970, l'intégration de soins traditionnels aux collections du Musée, comme le conseillent des gardiens du savoir et les spécialistes culturels des cérémonies autochtones, a favorisé le recours à des démarches autochtones au-delà des considérations purement institutionnelles. Le rapatriement, qui se poursuit depuis 1978, a permis de restituer des biens ainsi que les restes d'ancêtres autochtones à leurs communautés d'origine.


En 2015, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) ont rappelé le travail qu'il restait à accomplir. Bien que de nombreuses pratiques du Musée aient été élaborées d'une manière conforme aux principes de la DNUDPA, elles ont évolué au fil du temps et n'ont pas été officialisées. Ce cadre vise justement à officialiser et à élargir ces pratiques, en collaboration avec les communautés autochtones, pour mieux les servir, et à resserrer les liens.

## L'établissement d'un cadre

La création du présent cadre a commencé par une évaluation des processus suivis au Musée pour la mise en œuvre de projets et d'activités, de même que par de nombreuses consultations avec des employés à l'échelle du Musée pour mieux comprendre leur travail, leurs défis et leur compétence culturelle. Les sujets étaient variés, abordés sous forme de vues d'ensemble ou entraînant des examens approfondis. Les engagements externes ont eu lieu de plusieurs façons. Des anciens du Programme de stages destinés aux Autochtones du MCH ont fait part de leurs points de vue sur les relations entre les musées et les Autochtones, en plus de fournir de précieux commentaires concernant leur passage au MCH. D'amples discussions officielles et informelles ont été tenues, tant entre les murs du Musée qu'à l'extérieur, avec des experts externes dans des domaines tels que le rapatriement, les archives, la propriété intellectuelle et l'accès des Autochtones aux collections. Les membres du Cercle du patrimoine autochtone, un organisme autochtone qui fait la promotion du patrimoine culturel des autochtones, ont fait des recommandations quant au contenu, au processus et aux résultats souhaités de ce cadre, éclairant notre démarche par des avis critiques, des suggestions et leur sagesse.



### 3. CONTEXTE DU PRÉSENT CADRE



Stephen Puskas, stagiaire, et Emily Lin, restauratrice, examinant une sculpture dans un laboratoire de conservation.

### 3. CONTEXTE DU PRÉSENT CADRE


Ce cadre compte parmi plusieurs documents guidant le Musée. Il suit les orientations stratégiques fixées par le conseil d'administration du MCH pour la période 2020-2025, en particulier le renforcement des relations avec les peuples autochtones par une collaboration respectueuse et une intendance partagée des collections et du patrimoine immatériel autochtones.

De plus, son contenu est harmonisé avec les priorités de la stratégie de recherche du MCH, laquelle est axée sur le leadership muséologique, le Canada d'aujourd'hui, le Nord changeant, les récits autochtones et l'expression culturelle. Par ailleurs, il reflète les principes directeurs du Plan de développement des collections du MCH, surtout en ce qui a trait à l'avancement des connaissances relatives aux collections, à l'engagement auprès des Canadiens et au code de déontologie muséale.

L'examen des collections sous l'angle du présent cadre peut aider à surmonter quelques-unes des difficultés dont fait état le Plan de développement des collections, notamment celles concernant l'accès, l'actualisation des pratiques, le rapatriement et les nouveaux processus d'acquisition et d'aliénation. Cet exercice pourrait aussi contribuer à une meilleure compréhension et à une gestion à la fois cohérente et uniforme des collections d'archéologie et d'ethnologie.

Enfin, le présent cadre vient en compléter un autre, le Cadre orientant les activités culturelles (2019), dans les questions touchant la participation et la collaboration. Parmi les principes sur lesquels repose le Cadre orientant les activités culturelles figurent l'authenticité, l'accessibilité et l'inclusion pour la tenue d'expositions et la mise en œuvre de programmes, ainsi que les partenariats basés sur l'intérêt mutuel et l'intégration. Ces principes font tous écho aux objectifs de participation et de responsabilité partagée qui sous-tendent le Cadre orientant les relations avec les Autochtones.

## 4. PRINCIPES

A person wearing a plaid shirt and glasses is cleaning a large, intricately carved wooden totem pole. They are using a backpack-mounted vacuum system with a long hose and a nozzle. The totem pole features several distinct faces and figures. The scene is set indoors, with large windows in the background.

Skylar-James Wall, stagiaire, nettoyant un mât totémique dans la Grande Galerie.

## 4. PRINCIPES

La force du Musée réside principalement dans ses collections et les récits qui y sont associés. De telles collections suscitent la fierté de la plupart des Canadiens et reflètent l'histoire complexe du pays.

Aux yeux de certains, les collections liées à l'histoire des Autochtones symbolisent les pertes subies par les communautés autochtones. Le Musée aspire à honorer son mandat en tant qu'institution de mémoire nationale qui reconnaît son passé et déploie des efforts de réconciliation à cet égard. Ce cadre rendra de tels efforts plus proactifs et concrétisant une intention fondée sur trois grandes notions, exposées ci-dessous.

### **La transparence**

Le Musée adhère aux principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones pour la prise rapide de décisions, l'adoption de procédures justes et le suivi d'un processus transparent dans ses activités, et il mènera à bien son travail de bonne foi en communiquant l'information de façon ouverte et proactive, en se dotant de politiques claires et en se liant davantage, en tout respect et au mieux de ses capacités, aux communautés autochtones.

### **La responsabilisation**

Le Musée sait qu'il est essentiel d'assumer la responsabilité de ses actes, à la fois les actes passés et présents, pour établir des relations de confiance. Il examinera attentivement son passé complexe et prendra l'initiative de consulter les peuples autochtones chaque fois que possible, afin d'éclairer les décisions futures.

### **L'exercice d'une autorité partagée**

Le Musée reconnaît ses intérêts communs avec les peuples autochtones à l'égard de biens culturels et la nécessité d'en assurer une gestion responsable. Le pouvoir dévolu à ce chapitre sera exercé en partenariat avec les communautés autochtones par l'attribution de fonctions distinctes, mais interreliées, et par l'adoption de processus décisionnels clairs. Le Musée reconnaît que ces partenariats doivent être diversifiés, honnêtes et durables.

## 5. PRIORITÉS STRATÉGIQUES



Quelques anciennes et anciens du Programme de stages destinés aux Autochtones, à l'occasion de la cérémonie organisée pour le 25<sup>e</sup> anniversaire du programme, en 2018.

# 5. PRIORITÉS STRATÉGIQUES

## A. Accès

Les biens culturels d'origine autochtone au MCH forment une collection unique, précieuse, qui couvre différentes époques et divers lieux. Des membres des communautés autochtones, des chercheurs, des artistes et le grand public y ont régulièrement accès.

Il s'agit de biens à la fois matériels et immatériels. Bien que les collections soient au cœur des activités muséales et revêtent une grande importance pour comprendre l'histoire du Canada, le Musée reconnaît qu'elles sont inextricablement liées à leurs communautés d'origine et souvent cruciales pour le bien-être culturel de peuples autochtones.

L'accès à des biens culturels autochtones exige un processus simplifié qui soit clair, convivial et souple, et qui valorise le respect de la valeur culturelle dans les pratiques exemplaires institutionnelles. Les espaces publics devraient être accueillants, et les visiteurs autochtones ne devraient jamais les trouver intimidants.

Le présent cadre créera des possibilités d'accès nouvelles ou accrues aux collections au sein des communautés autochtones.

Différents objectifs ont été fixés, entre autres :

### A1. Simplifier l'accès aux collections

Afin de rendre plus facile l'accès aux collections à partir de toutes les divisions du Musée, les règles et pratiques en vigueur seront révisées et perfectionnées. De plus, elles s'appliqueront à toutes les collections, sans égard à l'endroit où celles-ci sont gérées, ni par qui. Ces règles et pratiques seront conçues pour faciliter la compilation de collections éparses se rapportant à un groupe, à une nation ou à une personne en particulier, et rationaliser la communication de l'information.

### A2. Prioriser les langues autochtones

Le Musée abrite des documents d'archives relativement aux langues autochtones de partout au pays. Continuer de repérer, d'évaluer, de numériser et de rendre accessible ce contenu aux communautés autochtones sera une priorité, tout comme la collaboration avec les communautés autochtones pour revoir les restrictions imposées par le passé sur de tels biens.

### A3. Intégrer les modes de savoir autochtones

Le Musée veillera à intégrer les modes de savoir autochtones aux concepts occidentaux du propriété par l'adoption de processus décisionnels communs en ce qui a trait aux restrictions et à l'accès à des collections clés, entre autres les objets sacrés et cérémoniels, les restes ancestraux et le contenu immatériel relatif à des droits sociétaux, ancestraux ou familiaux. Le rapatriement d'articles assujettis à des revendications concurrentes pourra être guidé par les traditions et protocoles juridiques autochtones.

### A4. Rendre les collections accessibles dans les communautés autochtones

Le Musée continuera d'élaborer de nouveaux modèles de partenariat et de miser sur une collaboration qui permettra l'accès aux collections dans les communautés d'origine. Le rapatriement demeure une priorité, et le Musée déploiera davantage d'efforts en vue d'un rapatriement proactif des restes ancestraux et des biens culturels, y compris ceux actuellement prêtés à long terme.

## B. Participation

Raconter ce qu'ont vécu les Canadiens et les Canadiennes tout en contribuant à faire connaître davantage des personnes, des lieux et des événements de l'histoire autochtone serait impossible sans établir des liens avec les communautés d'où proviennent les biens culturels, les récits relatés et les histoires évoquées. Le droit des peuples autochtones de contrôler et de protéger leur patrimoine culturel en vertu de la DNUDPA signifie que cette participation et la consultation avec des communautés doivent faire partie intégrante de la démarche du Musée.

Le Musée garantira la possibilité accrue de s'exprimer et d'intervenir dans les activités de conservation pour les Autochtones, une collaboration soutenue aux expositions et aux programmes et la consultation au sujet des collections, sans pour autant imposer un fardeau aux communautés autochtones. En outre, il continuera de s'associer à des communautés et organismes autochtones dans la foulée de projets, d'événements et d'autres initiatives visant à mieux faire comprendre l'histoire et les cultures autochtones.

Différents objectifs ont été fixés, entre autres :

### **B1. Mener de véritables consultations**

Une coopération approfondie et mieux ciblée dans les processus de conservation, de création d'expositions et de mise en œuvre de programmes débouchera sur des projets mutuellement avantageux, en plus d'accroître la responsabilité partagée relativement aux collections. Le Musée consacrera des efforts supplémentaires aux jeunes Autochtones et aux communautés du Nord.

### **B2. Établir des protocoles**

Le Musée officialisera des protocoles qui intègrent les modes de savoir traditionnels. Ceux-ci comporteront des règles en ce qui a trait à l'accès aux biens culturellement sensibles, à l'organisation d'événements publics et à l'application de soins traditionnels, de concert avec des Aînés, dans les pratiques muséologiques conventionnelles.

### **B3. Créer des réseaux**

Le Musée suscitera des occasions de rassembler des membres de communautés autochtones, des chercheurs et des professionnels du domaine muséal dans le contexte de projets et d'événements particuliers. Il aspire à devenir un carrefour qui favorise la mobilisation autochtone.

## C. Savoir

Une des fonctions essentielles du Musée est de contribuer à l'approfondissement des connaissances et à la diffusion de l'information. Le rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) du Canada a souligné le rôle que les musées peuvent jouer dans la réconciliation, tant avec le public qu'au sein de leurs propres institutions. La sensibilisation du public va au-delà de la recherche, des expositions et des programmes publics – bien que ceux-ci restent primordiaux – et ce, dans toutes les sphères d'activité d'un musée.

Le Musée s'efforcera de véhiculer des messages cohérents et de promouvoir des valeurs dans ses communications avec le grand public. Cette initiative commence avec des mesures pour renforcer la compétence culturelle des employés tout en trouvant des moyens de partager le savoir-faire muséologique.

Différents objectifs ont été fixés, entre autres :

### **C1. Sensibiliser aux cultures**

Répondant à une quête d'excellence ainsi qu'à l'appel lancé par la CVR pour que les fonctionnaires acquièrent une compétence culturelle par une formation adaptée, le Musée veillera à ce que tous ses employés reçoivent une formation initiale pour les sensibiliser aux cultures. Des possibilités de formation liées à la compétence culturelle et à l'importance des activités de consultation continueront d'être régulièrement offertes.

### **C2. Recruter du personnel autochtone et le garder**

L'établissement de liens culturels valorisant différentes visions du monde sur un plan personnel se traduit par une recherche, des collections et des programmes plus riches et diversifiés. La présence d'un nombre croissant d'employés autochtones dans l'ensemble du Musée aurait pour effet d'accroître grandement la sensibilité aux cultures à la fois à l'interne et aux frontières externes. Le Musée s'activera à mettre en place des initiatives d'embauche, de fidélisation et d'avancement souples et innovantes.

### **C3. Respecter les voix autochtones**

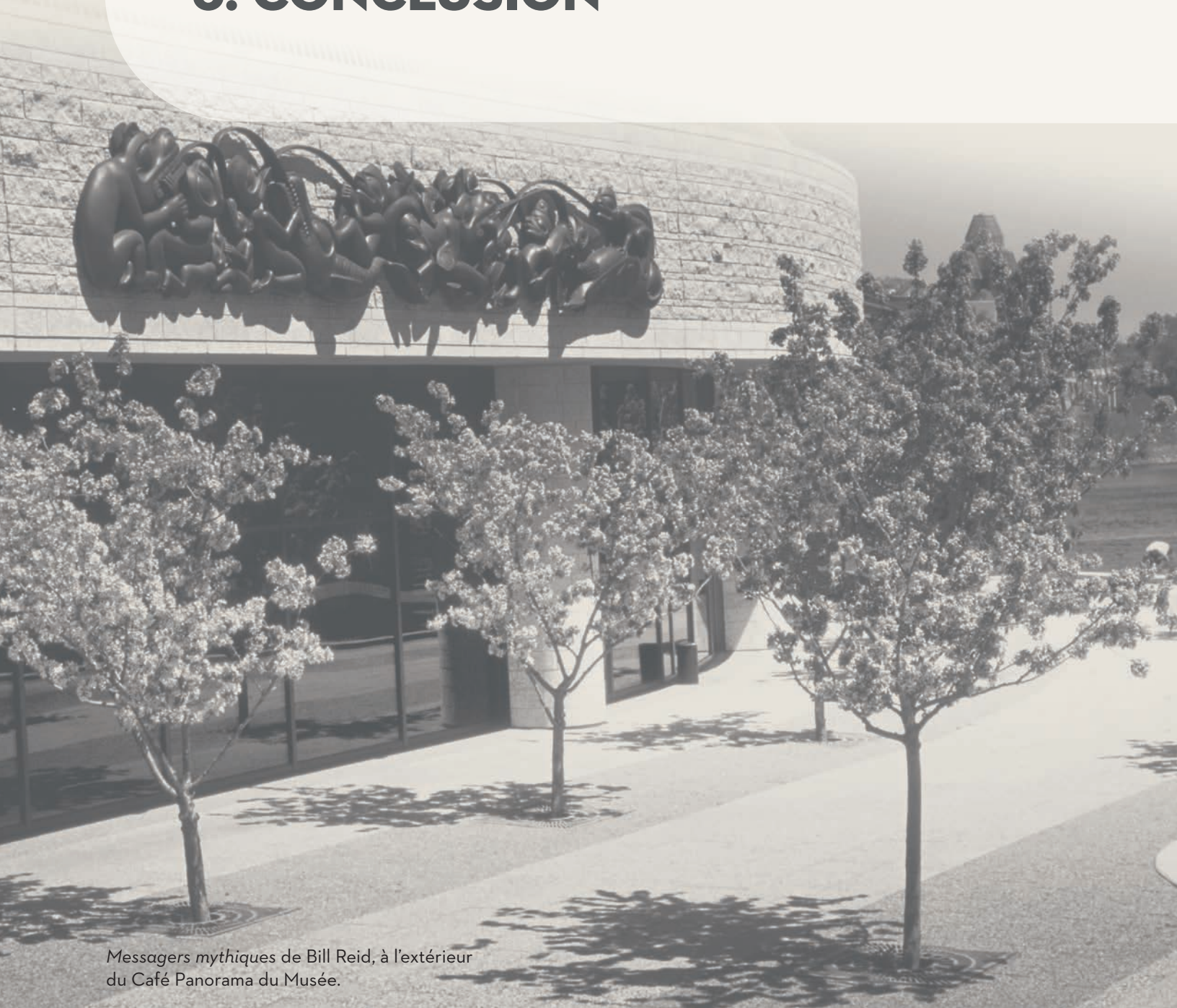
Le Musée recherchera de nouvelles façons de créer des espaces où les communautés autochtones pourront se raconter, dans leurs mots. Il y parviendra par des partenariats novateurs et de nouvelles approches d'exposition, des activités de recherche, des projets de rayonnement, des programmes publics et des événements ouverts à tous.

### **C4. Créer des occasions de formation novatrices**

Les possibilités de partage d'expertise entre les anciens du Programme de stages destinés aux Autochtones, les autorités culturelles et muséales autochtones et les membres des communautés pourraient aider à créer des réseaux et des capacités, tout en renforçant les compétences. Le Programme sera donc élargi et redéfini de manière à susciter davantage d'occasions de la sorte au profit des jeunes et des communautés nordiques, et à apporter un meilleur soutien aux centres culturels autochtones.



## 6. CONCLUSION



*Messagers mythiques* de Bill Reid, à l'extérieur du Café Panorama du Musée.

## 6. CONCLUSION

Le présent cadre vise à fournir une structure nouvelle pour orienter les relations avec les Autochtones au MCH. Ses retombées se feront sentir dans toutes les divisions du Musée. Il préconise une approche renouvelée tout en continuant de tirer parti de l'expérience antérieure.

Le Musée doit apprendre du passé, rester à l'écoute des communautés autochtones et maintenir une norme d'excellence incomparable pour mieux servir tous les Canadiens et Canadiennes.

L'intention est d'officialiser les pratiques existantes, tout en guidant l'élaboration de politiques et de processus nouveaux. L'établissement, de concert avec les peuples autochtones, de lignes directrices claires et cohérentes qui reposent sur des principes solides, renforcera la conviction du personnel à l'égard de son travail, à tous les échelons du Musée,

améliorera la prestation de services et simplifiera les pratiques en cours.

Il est essentiel d'aller de l'avant pour développer et entretenir des relations fondées sur la confiance, confirmer la réputation du Musée et remplir notre mandat.

Kylie Rose Bressette, stagiaire, récupérant un sac à bandoulière dans une des salles d'entreposage des collections.

